Chère étudiante, cher étudiant,

Tu as été sélectionné(e) pour bénéficier d'une bourse de mobilité stage jeune diplômé, dans le cadre du projet Erasmus+, ce dont nous nous réjouissons. C’est une belle opportunité ; c’est également un ENGAGEMENT. Il y a évidemment des règles et procédures à respecter avant, pendant et après ton séjour ; elles sont rappelées ci-après. Leur non-respect entraînera d’office l’annulation de ta candidature

Conserve bien ce document, il te servira de feuille de route.

N’oublie pas qu’une mobilité bien préparée est une mobilité réussie.

***Avant de partir***

1. Tu nous fais parvenir la *Convention de formation\**. Tu dois, en collaboration avec le responsable de ton stage à la HECh et le maître de stage de l’institution d’accueil, la compléter - en format Word - pour la partie « avant la mobilité », y compris les connaissances, compétences et aptitudes à acquérir et le plan d’évaluation - et la signer; n’oublie pas d’indiquer ton nom dans l’en-tête de page ;
2. Tu nous renvoies une copie de ce document signée pour accord
3. Tu passes le test de langue en ligne (OLS) selon les règles et délai annoncés par courriel ;
4. Tu signales ton voyage sur le site de l’ambassade de Belgique, <https://travellersonline.diplomatie.be/>. Tu fais une copie de ta carte d’identité et/ou de ton passeport que tu laisseras toujours dans ton logement à l’étranger ;
5. Avant ton départ, tu passes au BRI muni des attestations d’assurances suivantes :
	* « soin de santé (mutuelle)» ou carte européenne maladie « accident et maladie grave, y compris incapacité temporaire ou permanente »
	* « rapatriement, y compris en cas de décès»
	* « voyage » (annulation et perte, vol ou dégâts bagages) à prendre en même temps que le titre de transport.

Celles-ci sont obligatoires et réclamées par l’Agence Erasmus.

Nous signerons alors le *contrat de bourse Erasmus*+.

**Une fois ces documents signés, nous sommes liés contractuellement.**

***Sur place***

1. Tu représentes la Haute Ecole, et ton comportement doit être exemplaire ;
2. Tu dois nous transmettre, par courriel, copie de l’*Attestation de séjour*\* dûment complétée et estampillée pour la partie arrivée, l'original est à compléter à nouveau, mais cette fois pour la partie départ lorsque tu quitteras l’institution d’accueil et à nous rendre lors de ton retour ;
3. En cas de modification du stage (durée, tâches, …) tu nous fais parvenir, ainsi qu’à ton responsable de stage de la HECh, la section « à compléter pendant la mobilité » par courriel ;
4. Si tu dois faire face à des problèmes sur place, tu dois essayer dans la mesure du possible de les résoudre avec l'institution d'accueil; s’il n’y a pas de solution locale, tu nous contactes par téléphone 00 32 4 254 76 04 ou par courriel à l’adresse : relinter@hech.be; nous sommes là pour t’aider ;
5. Tu nous donnes de temps en temps, un mail avec des nouvelles ;
6. Tu suis régulièrement les cours de langue en ligne sur le site OLS ;

***Au retour***:

1. Tu présentes à nouveau le test de langue en ligne (OLS) ;
2. Tu nous remets l’*Attestation* *de séjour\** et la *Convention de formation\**, pour la section « à compléter après la mobilité », complétées et signées ;
3. Tu complètes le rapport de mobilité en ligne sur le site de l’agence européenne, au moyen du lien que tu auras reçu par courriel à la fin de ton séjour et avec *l’Aide à la rédaction du rapport final de mobilité\**

Le paiement de la bourse de mobilité Erasmus+ se fera en deux étapes:

1. Au moment de ton départ, 80% du montant total maximum de la bourse ;
2. Après ton retour et remise de TOUS les documents contractuels, solde des 20% restant en fonction du nombre de jours effectivement passés sur place.

(La gestion des autres aides financières, bourse Fédération Wallonie-Bruxelles, conseil social etc… ne dépend pas du BRI).

*\*à télécharger via* https://www.hech.be/fr/nos-services/relations-internationales

Nous te souhaitons un excellent séjour.

Dominique Pairoux, coordinatrice administrative

Laura Giraerts, adjointe administrative

Emmanuelle Gobbe, Nathalie de Harlez, Anne-Marie Martin Lanero, Sylvie Poizat, coordinatrices pédagogiques.

-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

***Situation particulière liée à la crise sanitaire du Covid-19 :***

1. La mobilité ne pourra avoir lieu que si les conditions suivantes sont remplies :
* pas de restriction pour voyager vers le pays d'accueil (à vérifier sur le site du Ministère des Affaires étrangères, <https://diplomatie.belgium.be/fr>),
* pas de restriction de prendre part à une mobilité de la part de l'Agence Erasmus,
* possibilité d’effectuer toutes les tâches prévues dans la convention de formation,
* acceptation de la convention de formation par les coordinateurs locaux et l'institution d'accueil avant le départ,
1. En cas de dégradation de la situation sanitaire et/ou de (re)confinement
* la mobilité entamée devra se poursuivre,
* si rapatriement il y a, la clause de force majeure ne pourra être d'application, les frais seront à votre charge (à vérifier avec votre compagnie d'assurance),
* la HECh se réserve le droit d'annuler votre mobilité jusqu'à la veille du départ.

Fait à Liège, le ……………………..

Par la signature de ces consignes, je m’engage à respecter les procédures administratives et pédagogiques pendant la préparation et toute la durée de mon séjour. Je suis conscient que cette sélection pourrait être annulée en cas de non-respect des procédures.

Conformément à l’article 3.4 du contrat de bourse Erasmus, le remboursement de la partie perçue de la bourse de mobilité sera exigé en cas de manquement avéré (retard dans la transmission des documents notamment).

Nom - Prénom : …………………………………

Etudiant de la section : ………………………………………………….

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)